

**TARIFS DES FETES FORAINES DE CREPY-EN-VALOIS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2011-12-14 du 6 décembre 2011, fixant les tarifs applicables dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public, arrivé à échéance le 30 avril 2024,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, la gestion des foires et marchés communaux a été reprise en régie directe par les services municipaux,

**DECIDE**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les tarifs applicables à la gestion des fêtes foraines, dans le cadre de la régie de recettes « Foires, Marchés et Fêtes foraines », sont les suivants :

Etals, manèges, attractions diverses, par m <sup>2</sup> de surface occupée ou couverte Place de la République Fourniture d'électricité incluse	de 1 à 100 m <sup>2</sup>	au-delà de 100 m <sup>2</sup>
Prix au m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture au public	0,70 €	0,35 €

Ce tarif inclut l'occupation du domaine public les jours de montage et démontage, hors ouverture au public.

Véhicules d'habitation, remorques Cours du Jeu de Paume Branchement électrique et eau à la charge du forain	caravane principale	annexe
Forfait pour la durée de la fête foraine	10 €	5 €

**Article 2 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 22 mai 2024.

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**22 MAI 2024**

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240522-DEC2024-53-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2024  
Date de réception préfecture : 22/05/2024